

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

***Syndicat Intercommunal pour les
Télécommunications et les
Prestations Informatiques***

Table des matières

EDITO	3
L'ORGANISATION DU SITPI	4
Le Comité Syndical 2022	4
Les réunions du Comité Syndical	5
Les organes de gouvernance	6
Les périodes clés du SITPI DE 2014 à aujourd'hui.....	6
Les agents du SITPI : une équipe au service des collectivités.....	7
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022.....	8
Evolution des statuts.....	8
LE SITPI RÉCOMPENSÉ DU LABEL « TERRITOIRE NUMÉRIQUE LIBRE ».....	8
Plan de mandat 2022-2026.....	9
Sortie de la commune de St-Martin-d'Hères.....	10
CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHONE-ALPES	10
LES ACTIVITES DU SITPI	11
Assistance aux utilisateurs – Qualité de service	11
Les Groupes Métiers et les Ateliers Thématiques	13
LES COMPETENCES EXERCEES PAR LE SITPI.....	14
Gestion des ressources humaines – Ciril – Civil DAA.....	14
Gestion financière – Ciril – Civil Finances	14
Gestion du réseau des bibliothèques – Archimed - Syracuse.....	14
Gestion des élections – Ciril – Civil Elections.....	14
Gestion des délibérations – Adullact – Webdelib et i-Délibre.....	15
Gestion des activités population – Arpège – Concerto Opus	15
Gestion de patrimoine – As Tech solutions – As Tech	15
Gestion des procédures de marché public - MarcoWeb	15
Gestion électronique du courrier - Maarch	15
Gestion des infrastructures techniques du SITPI	15
Formations bureautiques.....	16
Prestations de service - éditique.....	16
VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF	17
Les évolutions budgétaires récentes	17
Répartition des recettes.....	18
Répartition des dépenses	18
Comptes administratifs 2022 (budget principal et budget annexe).....	20
Evolution des recettes du budget principal	21
Evolution des dépenses du budget principal.....	22
Evolution du budget annexe « prestations de services »	23
ANNEXES : Comptes Administratifs.....	24

EDITO



Chers adhérents, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2022 du SITPI.

J'indiquais dans le précédent rapport d'activités que 2021 avait été une année riche en échanges et que les actions qui en découlaient constitueraient certainement les prémices d'un nouvel essor du syndicat.

Plusieurs événements marquants survenus au cours de l'année 2022 sont venus concrétiser cette phase cruciale de la vie du SITPI : adoption de nouveaux statuts, adoption du plan de mandat, discussions avec de nouvelles villes qui aujourd'hui deviennent adhérentes, labellisation « Territoire Numérique Libre » 4 étoiles, abandon de l'activité historique d'édition...

L'année 2022 a vu la ville de Saint-Martin-d'Hères, membre fondateur, quitter le syndicat. La ville reste toutefois membre du réseau historique des bibliothèques.

Elle a aussi vu débiter un contrôle des comptes et de la gestion du syndicat pour la période 2017-2021. Le dernier passage de la Chambre Régionale des Comptes remontant à 2004 dans une configuration nettement différente de l'actuelle, le syndicat a accueilli cet exercice, exigeant mais néanmoins nécessaire, dans une perspective d'amélioration continue. Il intervient à un moment charnière pour le SITPI au cours duquel il passe d'un fonctionnement historique à celui d'un Opérateur Public de Services Numériques moderne et reconnu. La mise en œuvre des recommandations viendra assurément consolider son fonctionnement et son développement.

A l'heure où la solidarité et la mutualisation sont de mise s'agissant du numérique et des systèmes d'information des collectivités, les défis multiples auxquels nos communes font face conduisent à nous regrouper afin de produire un service de qualité, efficient et performant. Le SITPI, qui fêtera ses 50 ans en 2024, a été fondé dans cet esprit et son évolution reste profondément ancrée dans la perspective d'un syndicat en soutien de nos administrations, in fine au service de nos politiques publiques.

*Sam Toscano
Président du SITPI*

L'ORGANISATION DU SITPI

LE COMITE SYNDICAL 2022

LE PRESIDENT



Sam Toscano
*1^{er} adjoint au
maire
Pont-de-Claix*

LE 1^{er} VICE-PRESIDENT



Aurélien Farge
*Conseiller
municipal
Echirolles*

LE 2^{ème} VICE-PRESIDENT



Franck Longo
*Maire
Fontaine*

LE 3^{ème} VICE-PRESIDENT



Jérôme Rubès
*Maire-adjoint
St-Martin-d'Hères*

LES CONSEILLERS SYNDICAUX



Laetitia Rabih
*Maire-adjointe
Echirolles*



**Anne-Sophie
Chardon**
*Maire-adjointe
Fontaine*



**Christophe
Bresson**
*Maire-adjoint
St-Martin-d'Hères*



Daniel Bessiron
*Maire-adjoint
Echirolles*



Frédéric Quantin
*Conseiller
municipal
Fontaine*



**Elisabeth
Hernandez**
*Conseillère
municipale
St-Martin-d'Hères*



Saïd Qezbour
*Conseiller
municipal
Echirolles*



Mebrok Boukersi
*Maire-adjoint
Pont-de-Claix*



Colin Jargot
*Conseiller
municipal
St-Martin-d'Hères*

Note : les mandats des élus de St-Martin-d'Hères se sont terminés le 30 novembre 2022 suite au retrait de la commune du syndicat.

LES REUNIONS DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical du SITPI s'est réuni en séance plénière à cinq reprises au cours de l'année 2022 :

- Le 6 janvier
 - Remboursement de charges du budget annexe prestation de services au budget principal
 - Décision modificative n°3 sur le budget annexe prestations de service
 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget
 - Débat d'orientations budgétaires 2022
- Le 3 mars
 - Adoption du Pacte Financier de de Services relatif à la gestion électronique de courrier MAARCH
 - Avenant n°6 au pacte Concerto
 - Avenant n°5 au pacte Webdélib
 - Avenant n°5 au pacte Hébergement
 - Avenant n°5 au pacte As-Tech
 - Avenant n°3 au pacte Marco Web
 - Arrêt des activités d'éditique autonome à compter du 31 décembre 2022
 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 du budget annexe Prestations de service
 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 du budget principal
 - Budget primitif du budget annexe « prestations de service » pour l'exercice 2022
 - Budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022
 - Présentation du Plan de mandat 2022-2026
 - Vœu du Président concernant la sortie de St-Martin d'Hères du SITPI
- Le 9 juin
 - Compte de gestion 2021 du Budget Annexe
 - Compte de gestion 2021 du Budget Principal
 - Élection d'un Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs
 - Compte administratif 2021 du Budget Annexe
 - Compte administratif 2021 du Budget Principal
 - Retrait de la ville de St-Martin-d'Hères du SITPI
 - Modification des statuts du syndicat
 - Demande de transfert exceptionnel et partiel de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement
 - Adhésion au COS 38
 - Participation aux frais de repas
- Le 29 septembre
 - Extension des durées d'amortissement
 - Modalités financières du retrait de la commune de Saint-Martin-d'Hères
 - Modification des statuts du SITPI
 - Contrat relatif à l'accueil d'un alternant
- Le 15 décembre
 - Autorisation des dépenses d'investissement au titre du Budget Primitif 2023
 - Passage à la nomenclature comptable M57
 - Régime d'amortissements des immobilisations et fongibilité des crédits
 - Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
 - Transfert du budget annexe vers le budget principal
 - Convention d'adhésion à un groupement de commandes avec le SITIV pour l'acquisition et la maintenance de serveurs

- Frais de déplacement
- Modification du tableau des effectifs
- Cadre d'usage de la flotte de véhicules
- Accueil d'un stagiaire

LES ORGANES DE GOUVERNANCE

La gouvernance du SITPI est précisée dans ses statuts. Elle s'articule autour de deux organes composés de conseillers municipaux délégués par leur commune :

- le Comité Syndical, organe délibérant du SITPI, composé de délégués élus par les collectivités membres,
- le Bureau, élu par le Comité Syndical en début de mandat, est composé du Président et de vice-présidents dont le nombre est déterminé par le Comité Syndical.
- le Président est l'organe exécutif du Syndicat. Il est chargé de l'administration du syndicat, prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical, ordonne les dépenses et exécute les recettes du syndicat.

LES PERIODES CLES DU SITPI DE 2014 A AUJOURD'HUI

2014-2020 : Stabiliser, étendre ses compétences et réfléchir à l'avenir

Etude sur les possibilités d'extension de la mutualisation au sein du SITPI, montrant l'intérêt de développer le SITPI, tant en matière de nouvelles compétences qu'en nombre de collectivités adhérentes.

Ajout de nouvelles compétences « socle » : Opendata, Système d'archivage électronique

Création de nouveaux pactes de service et financiers (As-Tech, Marco-Web, idélibre)

Prise de contact avec des communes intéressées par l'offre du SITPI, se concrétisant par des conventions d'hébergement et d'assistance des logiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines des communes de Seyssinet-Pariset et St-Egrève.

Réflexion sur une refonte des statuts du syndicat (modalités d'adhésion, financement, ...) en vue de simplifier l'adhésion d'autres communes

2020-2022 : Les grands changements

Demande de retrait de la ville de St-Martin-d'Hères du SITPI, effective au 1^{er} novembre 2022

Mise en place d'une convention d'hébergement et d'assistance avec Meylan pour le logiciel de gestion des ressources humaines.

Fin des conventions avec les communes de St-Egrève et Seyssinet-Pariset, remplacées par des marchés

Finalisation du plan de mandat 2022-2026 définissant les axes de développement et les scénarios associés.

Nouveaux statuts du SITPI permettant une plus grande ouverture à de nouvelles communes, et suscitant des vœux d'adhésion de la part de plusieurs communes.

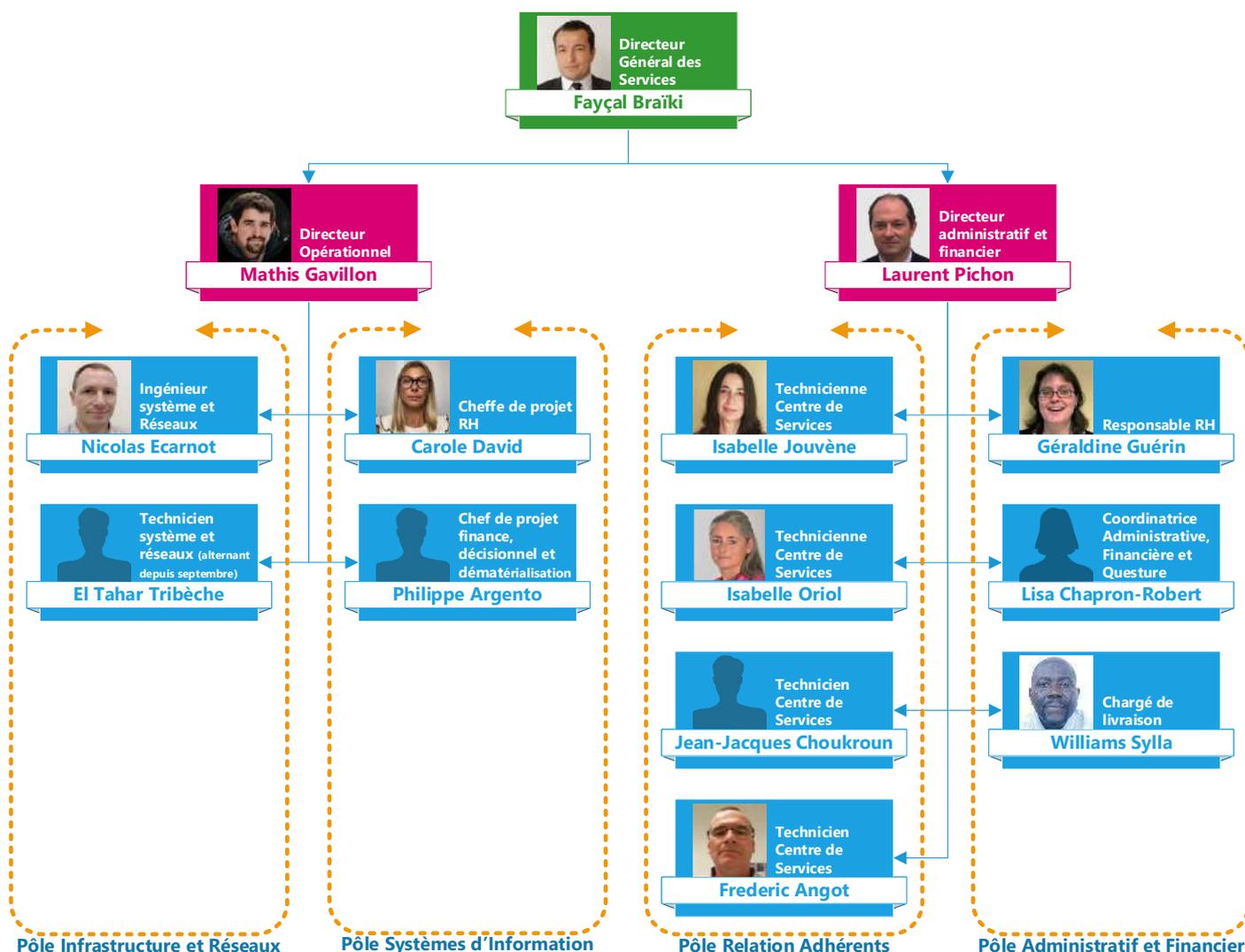
LES AGENTS DU SITPI : UNE EQUIPE AU SERVICE DES COLLECTIVITES

L'année 2022 a vu le départ d'un technicien système, non remplacé. Deux agents ont rejoint le SITPI en début d'année : le directeur opérationnel, et la coordinatrice administrative, financière et questure.

Le SITPI a également souhaité se donner un accès privilégié à des compétences nouvelles et des profils adaptés à ses besoins spécifiques en participant à la formation d'un étudiant en alternance au sein du pôle infrastructure et réseaux.

L'année 2022 a également vu la mise en place des nouvelles règles liées au temps de travail et aux 1607 heures. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2022, le temps de travail hebdomadaire des agents du SITPI a été fixé à 36h, et les agents disposent, outre les 5 semaines de congés payés, de 6 jours de RTT.

L'année 2022 a enfin été la première année complète de mise en place du télétravail hors période de crise sanitaire, selon des modalités déterminées en 2021. Ce mode de fonctionnement a été plébiscité par les agents, puisque tous ceux à qui cette possibilité était ouverte ont choisi d'effectuer entre un et deux jours de travail en distanciel.



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

EVOLUTION DES STATUTS

Objet d'échanges depuis plusieurs années, la rédaction de nouveaux statuts s'est concrétisée en 2022 avec un socle de compétences obligatoires recentré sur le cœur de métier du syndicat et un modèle économique plus dynamique et plus attractif. Cette évolution, permettra à de nouvelles communes d'adhérer sur un socle de compétences revu, plus adapté à leurs besoins en termes de mutualisation de systèmes d'information.

Le socle de compétences obligatoires comprend désormais le système de gestion des ressources humaines, le système de gestion financières, et le « pack dématérialisation » associé : i-parapheur, tiers de télétransmission, système d'archivage électronique et opendata.

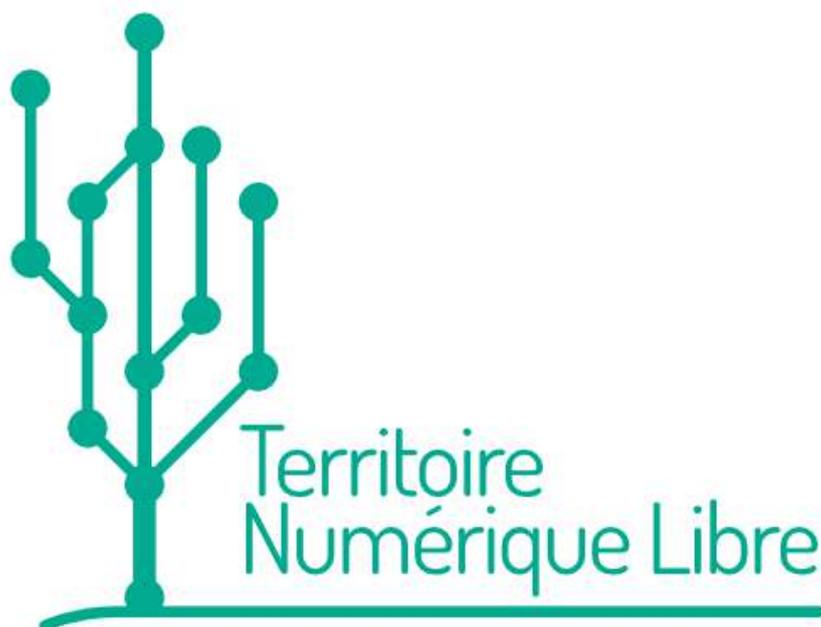
LE SITPI RÉCOMPENSÉ DU LABEL « TERRITOIRE NUMÉRIQUE LIBRE »

Pour sa première participation, le SITPI a été récompensé, en novembre 2022, du label « Territoire Numérique Libre », au niveau 4



Le label est une initiative de l'ADULLACT, soutenue par plusieurs associations et acteurs du logiciel libre. Une quarantaine de collectivités sont déjà labellisées Territoire Numérique Libre.

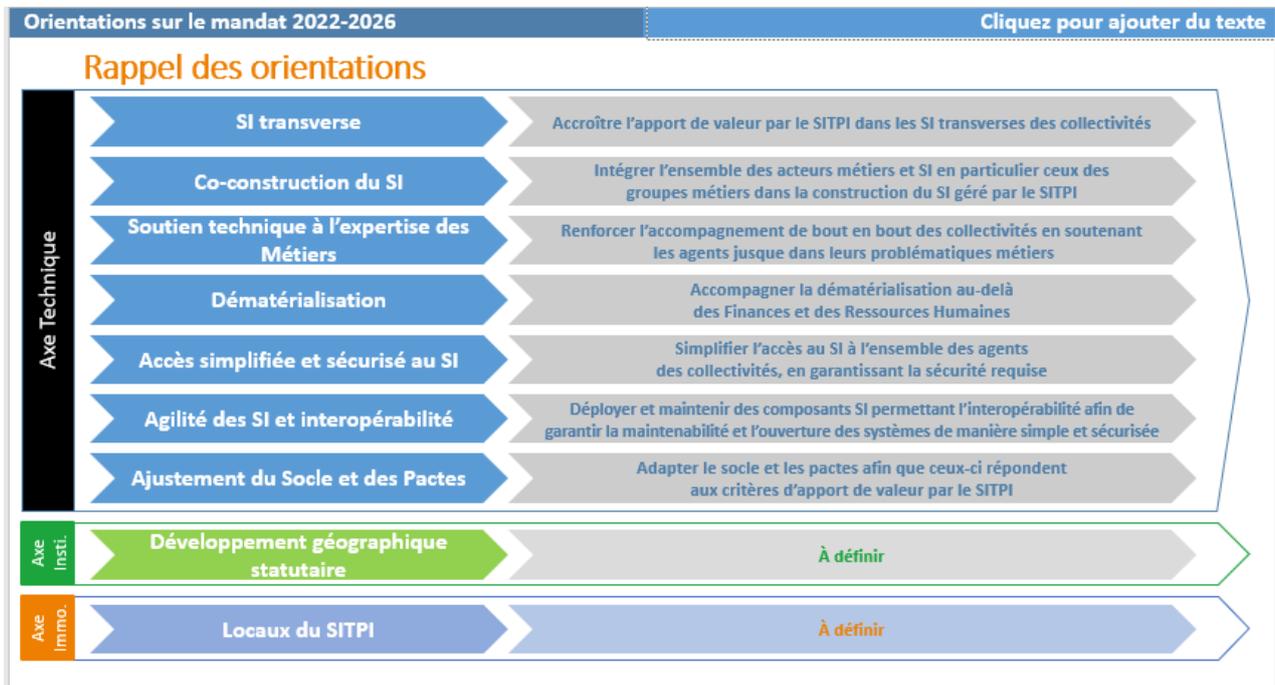
Le niveau 4 récompense une stratégie politique volontariste en faveur du Libre, des initiatives régulières en termes de développement et de communication, et l'implication de la collectivité dans une démarche d'ouverture des données publiques.



PLAN DE MANDAT 2022-2026

Le plan de mandat est la feuille de route, l'acte fondateur de l'action d'une collectivité, le document stratégique dans lequel les priorités politiques d'une collectivité pour les années à venir sont clairement énoncées.

La rédaction du plan de mandat 2022-2026 du SITPI, commencée en 2021 suite à une étude d'urbanisation des systèmes d'information, et basée sur un travail collaboratif entre les élus et les techniciens du SITPI, a permis de dégager des propositions d'axes et d'orientations que souhaite se donner le SITPI,



Différents scénarios pour chacune de ces orientations ont ensuite été envisagés. Parmi ces scénarios a été choisi le scénario final et sa déclinaison opérationnelle sous forme de projets qui seront réalisés au cours de la période.

Echéancier du portefeuille de projets du plan de mandat

Orientations	Scénario	Projet	2022	2023	2024	2025	2026
SI transverse	S1.2	Evolution et maintien opérationnel du SI existant					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une plateforme Collaborative					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une Gestion Electronique du Courrier					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une Gestion Electronique de Documents ou Gestion Relations Usagers					
SI transverse	S1.2	Label Territoire Numérique Libre					
Co-construction du SI	S2.1	Organisation des comités actuels					
Co-construction du SI	S2.1	Organisation des réunions (pactes, métier, spécifique)					
Co-construction du SI	S2.2	Communication sur le SI					
Co-construction du SI	S2.3	Clarification des processus existants sur la prise en compte des attentes et des évolutions					
Ajustement du Socle et des Pactes	S3.1	Formalisation du Socle et des Pactes (catalogue et niveau de service)					
Ajustement du Socle et des Pactes	S3.2	Identification des conditions financières de sortie anticipée d'un Pacte					
Dématérialisation	S4.2	Renforcement de l'utilisation de la dématérialisation déjà mise en place et généralisation du déploiement sur toutes les collectivités					
Dématérialisation	S4.2	Signature électronique des marchés					
Dématérialisation	S4.2	Fiche de paie (coffre fort électronique)					
Dématérialisation	S4.2	Promotion auprès des collectivités					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Applications-Connecteurs SSO					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Plateforme d'authentification SSO					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Accès au SI					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Connexion au GIX					
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier RH, FINANCES					
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier Dématérialisation, Archivage, Télétransmission, Parapheur, Portail Enfance					
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier Décisionnel, Gestion électronique du courrier, Gestion électronique de document					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Interopérabilité avec les applications des collectivités					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Généralisation du Bus FASTE1					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Authentification unique entre le portail des bibliothèques communales et la numérotique métropolitaine					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Recherche fédérée					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Audit des pratiques RGI au SITPI					
Développement géographique statutaire	S8.2	Fortification des statuts					
Locaux du SITPI	S9.2	Acquisition et aménagement					
Locaux du SITPI	S9.2	Déménagement					

SORTIE DE LA COMMUNE DE ST-MARTIN-D'HERES

La commune de St-Martin-d'Hères avait fait part en 2020 de son souhait de sortir du syndicat à la fin de l'exercice 2021. La demande avait dans un premier temps été refusée en 2021. Cependant, de nouvelles discussions entamées dès avril 2022 ont permis dans un premier temps la signature d'un protocole d'accord et d'une convention fixant les modalités financières et techniques de sortie, puis une officialisation du retrait de la commune de St-Martin-d'Hères du SITPI au 1^{er} décembre 2022 lors du Comité Syndical du 9 juin 2022.

CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHONE-ALPES

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a diligenté un contrôle de la gestion du SITPI au cours des exercices 2017 et suivants.

La venue des contrôleurs de la CRC et les questionnements qu'ils soulèvent traditionnellement pendant ce type de contrôle permettront au SITPI de renforcer sa démarche d'amélioration continue, tant dans les domaines techniques qu'administratifs ou financiers.

Ce contrôle, démarré juste avant l'été, se terminera en 2023.

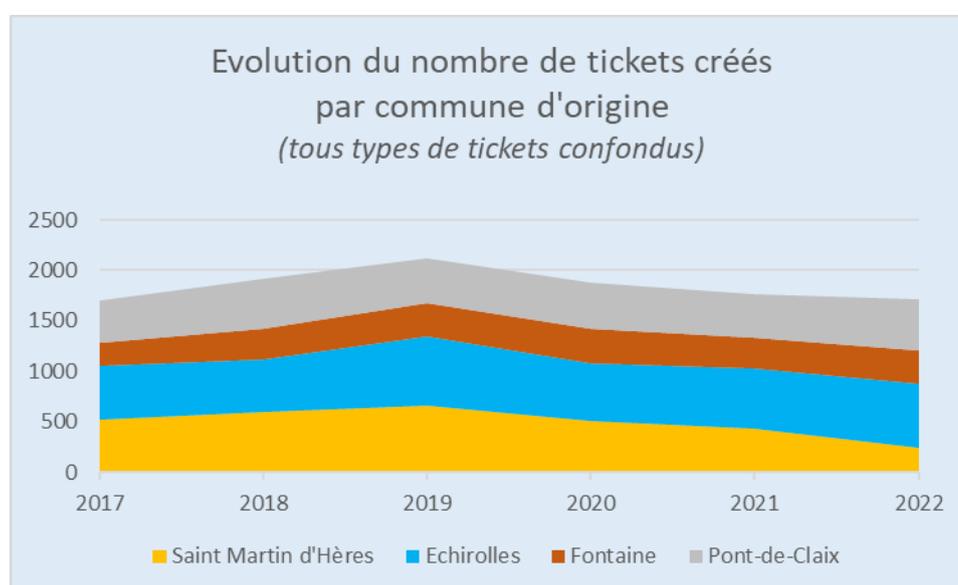
LES ACTIVITES DU SITPI

ASSISTANCE AUX UTILISATEURS – QUALITE DE SERVICE

L'organisation de l'assistance aux utilisateurs, mise en place en avril 2021 avec la création du Centre de Services, a pris sa pleine ampleur en 2022.

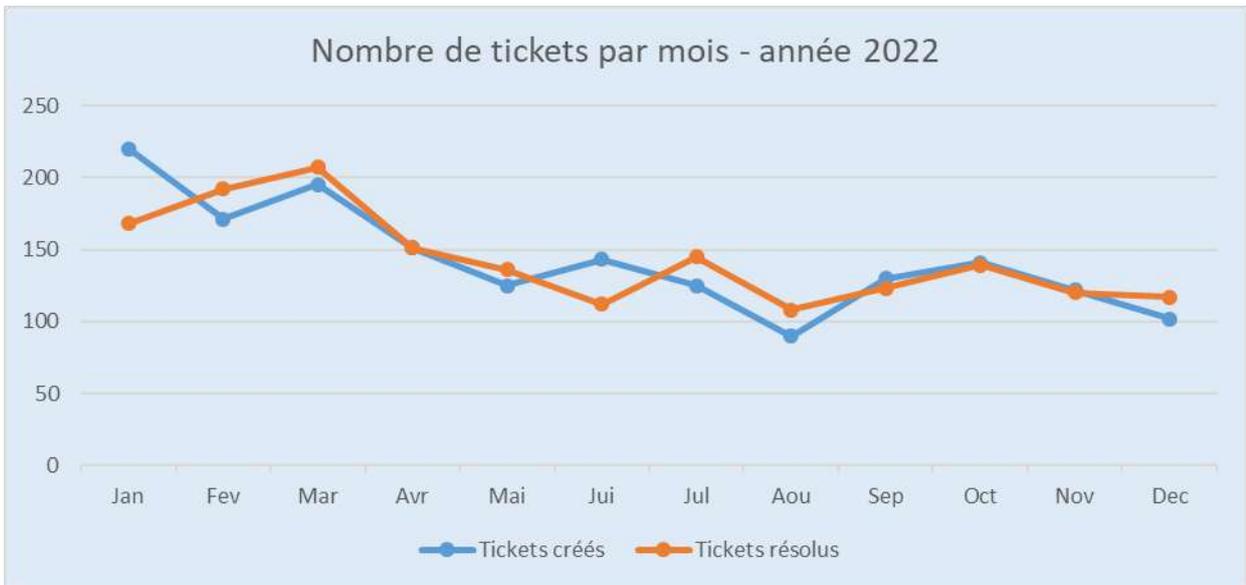
La polyvalence des agents du CDS a permis d'absorber des périodes de tension (arrêt prolongé d'un agent, migration des données de St-Martin-d'Hères...) en maintenant la qualité du service rendu aux collectivités.

Le nombre de tickets traités par le SITPI pour les communes membres a légèrement diminué, passant de 1762 tickets en 2021 à 1717 en 2022. Cependant, le départ de St-Martin-d'Hères a entraîné un arrêt des sollicitations des services martinérois à partir d'août 2022, et donc une baisse de 55% sur l'année. C'est donc une augmentation du nombre de tickets pour les trois communes restantes qui a été constatée en 2022, entre +6 et +17% par commune.

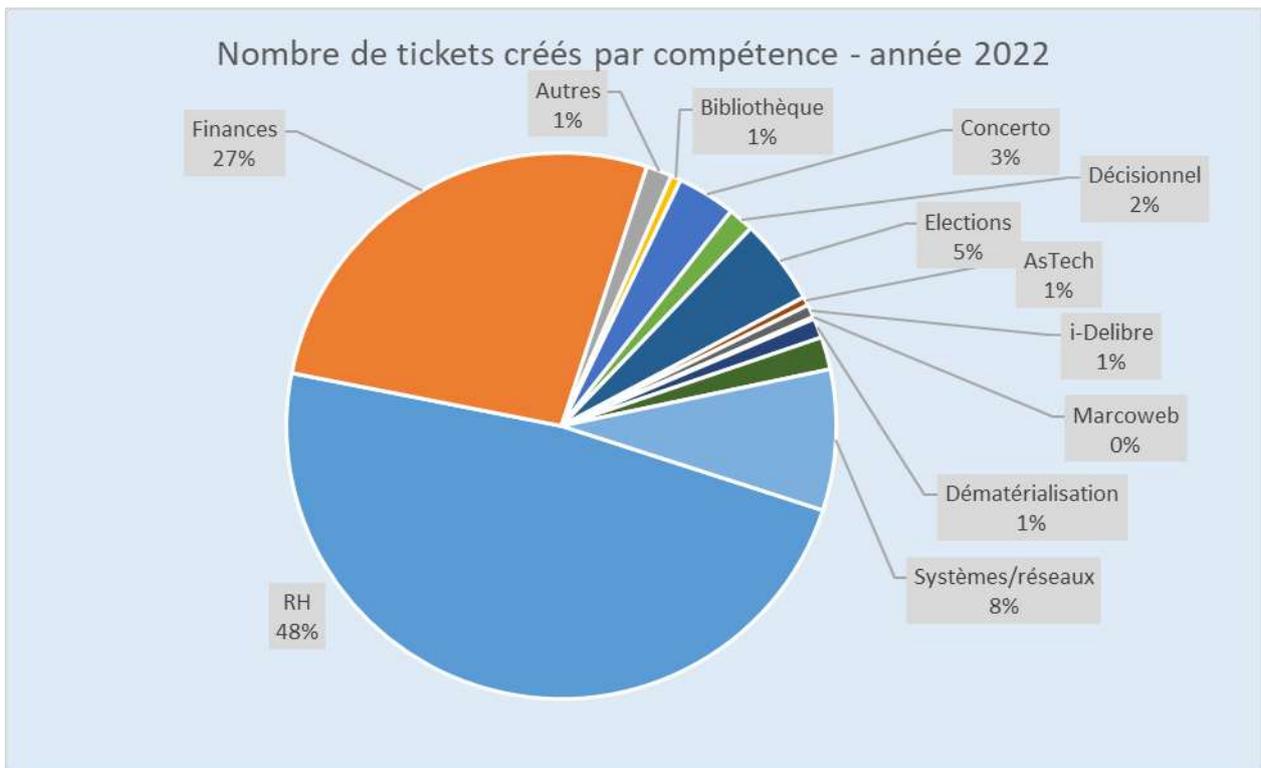


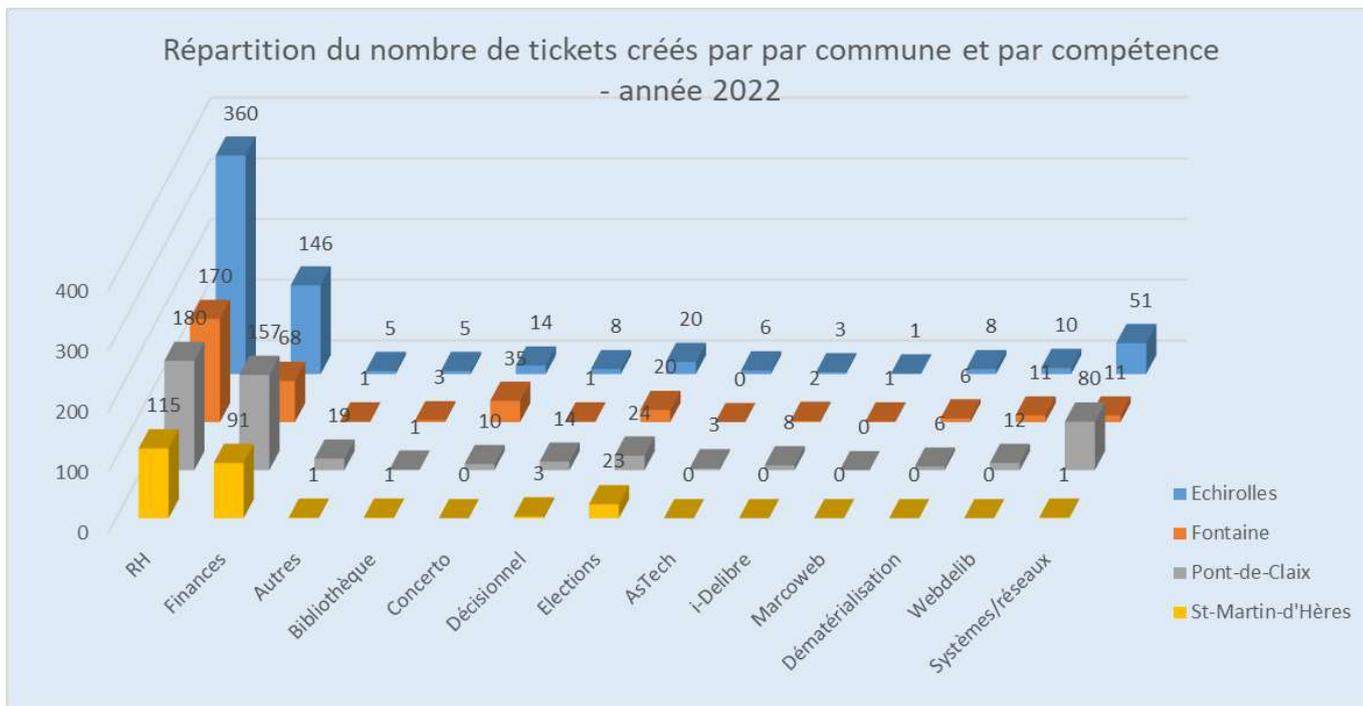
Deux raisons peuvent expliquer cette hausse :

- Le passage des communes aux 1607 heures au 1^{er} janvier 2022, ce qui a entraîné un nombre plus important de tickets RH début 2022
- Des réorganisations au sein de certains services, entraînant des besoins d'assistance accrus.



Sans surprise, les applications générant de loin le plus de tickets sont les systèmes d'information RH et Finances.





LES GROUPES METIERS ET LES ATELIERS THEMATIQUES

Le SITPI organise depuis déjà plusieurs années des « groupes métiers » et des « ateliers thématiques » réunissant les services des communes autour d'une même application, et par extension autour d'un même métier. Ce partage de connaissances et d'expériences va au-delà de la simple utilisation des logiciels. Il permet un échange de pratique cher aux professionnels, et une capacité d'anticipation des évolutions tant techniques que réglementaires.

LES COMPETENCES EXERCEES PAR LE SITPI

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – CIRIL – CIVIL DAA

La mise en place des 1607 heures dans la plupart des collectivités a nécessité un accompagnement sur le paramétrage de l'outil.

Des ateliers autour de la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) ont été organisés pour conforter les connaissances des équipes communales, et l'API permettant la simplification du transfert des données DSN implémentée.

La migration vers la maquette budgétaire M57 pour l'ensemble des collectivités du SITPI au 1^{er} janvier 2023 a entraîné, dès le début 2022 un travail sur la préparation à cette migration, en particulier sur ses conséquences RH.

Deux groupes métier RH ont été organisée en juin et novembre 2022.

Plusieurs mises à jour techniques ou règlementaires ont été installées : 5.6.18.3, 5.6.19, 5.6.20, 5.6.22 et 5.6.23, avec à chaque fois des correctifs apportés par l'éditeur.

La commune de Meylan a bénéficié, à partir du 1^{er} janvier, des prestations d'hébergement et d'assistance du logiciel RH, dont l'intégration avait été préparée au cours de l'année 2021. Cette bascule en mode opérationnel a nécessité la présence de l'équipe en charge de l'application de gestion des ressources humaines pour accompagner les équipes meylanaises.

GESTION FINANCIERE – CIRIL – CIVIL FINANCES

Les projets de passage des communes à la nomenclature M57 ont occupé l'équipe finances une bonne partie de l'année, en prévision de ce passage début 2023.

Deux groupes métier ont été organisés en juin et octobre 2022

Quatre mises à jour ont été installées au cours de l'année.

Plusieurs projets ont été conduits au cours de cette période, dont en particulier :

- la préparation du passage de toutes les collectivités du SITPI à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023
- la mise en place de la version 8 de Ciril, apportant des changements dans l'ergonomie de l'outil

GESTION DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES – ARCHIMED - SYRACUSE

Le SITPI a continué d'assurer son activité de gestion des prêts inter-bibliothèques, avec la navette quatre jours par semaine. Du fait du départ à la retraite fin 2021 de l'agent assurant le doublonnage des livraisons, les périodes d'absence du livreur attitré ont été gérées grâce au recours à de l'intérim, afin de ne pas perturber le service fourni aux bibliothèques.

Deux mises à jour ont été installées, en janvier et en juillet.

GESTION DES ELECTIONS – CIRIL – CIVIL ELECTIONS

2022 a vu la tenue de deux élections : les élections présidentielles les 10 et 24 avril, et les élections législatives les 12 et 19 juin.

Comme pour chaque élection, le SITPI a mis en œuvre une astreinte les week-ends de scrutin afin de garantir le bon déroulement de ces élections.

Trois mises à jour ont été installées : 4.1.4 en janvier, 4.1.5 en mars et 4.1.8 en mai.

GESTION DES DELIBERATIONS – ADULLACT – WEBDELIB ET I-DELIBRE

Au cours de l'année 2022, les deux applications permettant la gestion dématérialisée des organes délibérants ont été mises à disposition du CCAS de la ville d'Echirolles.

i-Délibre a été mis à jour en version 4.1.4.

GESTION DES ACTIVITES POPULATION – ARPEGE – CONCERTO OPUS

Le SITPI a alloué à la gestion de l'assistance Concerto deux agents du Centre de Service, formés fin 2021 sur Concerto, mais dont l'activité sur cette application reste peu soutenue.

Deux mises à jour ont été installées, en janvier et en juin.

GESTION DE PATRIMOINE – AS TECH SOLUTIONS – AS TECH

L'application As-Tech est hébergée au SITPI, mais l'assistance passe en direct chez l'éditeur.

GESTION DES PROCEDURES DE MARCHE PUBLIC - MARCOWEB

Le SITPI assure l'hébergement de l'application et les relations avec l'éditeur. Il n'assure pas de fonction technique ou d'assistance.

GESTION ELECTRONIQUE DU COURRIER - MAARCH

Le SITPI assure l'hébergement de l'application et les relations avec l'éditeur. Il n'assure pas de fonction technique ou d'assistance.

GESTION DES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES DU SITPI

La mission première du pôle système est de garantir le bon fonctionnement de l'infrastructure technique du SITPI, d'en assurer la pérennité et ainsi de permettre de développer l'offre de services.

L'année 2022 pour le pôle infrastructure systèmes et réseaux a notamment été axé sur la suite des travaux de modernisation de notre infrastructure qui ont été initié depuis plusieurs année :

- simplification de l'accès à nos applications métiers
- amélioration de la sécurité des flux entre nos villes adhérentes et notre réseau
- fermeture de l'accès depuis Internet à certains de nos outils qui n'a plus lieu d'exister
- amélioration de notre système de supervision

Ces actions ayant pour principal objectif de renforcer la sécurité de notre système d'information.

Dans ce même objectif, nous avons pu mener à bien le lien entre les instances Webdelib et l'annuaire des collectivités (en dehors de Fontaine pour des problématiques techniques). Première étape du projet "Identifiant unique d'accès aux applications" qui a vocation à :

- simplifier l'accès des utilisateurs de collectivités à nos applications métiers
- renforcer la sécurité de ces systèmes d'information : meilleure gestion de l'arrivée/départ des agents, politique de gestion des mots de passe harmonisée avec celle de la collectivité

La suite des travaux de ce projet sur 2023 concernera les applications métiers suivantes : Concerto, Syracuse et Ciril.

Le second projet majeur de 2022 a concerné la modernisation des environnements CIRIL historiques du SITPI. Deux raisons à ce chantier :

- la poursuite du remplacement des systèmes d'exploitation obsolètes,
- la mise à jour du système de gestion de base de données (Oracle), nécessaire au passage à la nouvelle version majeure de Civil Net Finance (v8),
- la mise à jour de Civil Net Finance vers la version 8.

Tout le travail de préparation lié à ce projet a été effectué en 2022 pour permettre une mise en production de ces nouveaux environnements en début 2023.

De par son rôle, le pôle infrastructure systèmes et réseaux a également été concerné par tous les travaux de maintien en conditions opérationnelles de notre infrastructure dont les missions principales sont :

- le suivi des mises à jour de nos outils de gestion de l'infrastructure (environ 25 applications qui concernent le réseau, la téléphonie, le partage d'information, les systèmes de sécurité, la sauvegarde, visioconférence...),
- le suivi des mises à jour de nos outils métiers : le pôle est en charge des aspects techniques associées à toutes nos applications et participe donc aux évolutions de version,
- la résolution des incidents techniques (tickets GLPI),
- le suivi quotidien des processus de sauvegarde, de supervision, de conformité de nos environnements...

FORMATIONS BUREAUTIQUES

Les formations bureautiques ont continué d'être organisées par le prestataire du SITPI.

Les formations bureautiques sont sorties du socle de compétence du SITPI lors de la mise en application des nouveaux statuts en janvier 2023.

PRESTATIONS DE SERVICE - EDITIQUE

Cinq collectivités ont fait appel aux services d'édition du SITPI en 2022 :

- Ville de Saint-Egrève
- Ville de Pont-de-Claix
- CC du Trièves
- CC Entre Bièvre et Rhône
- SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers (Gironde)

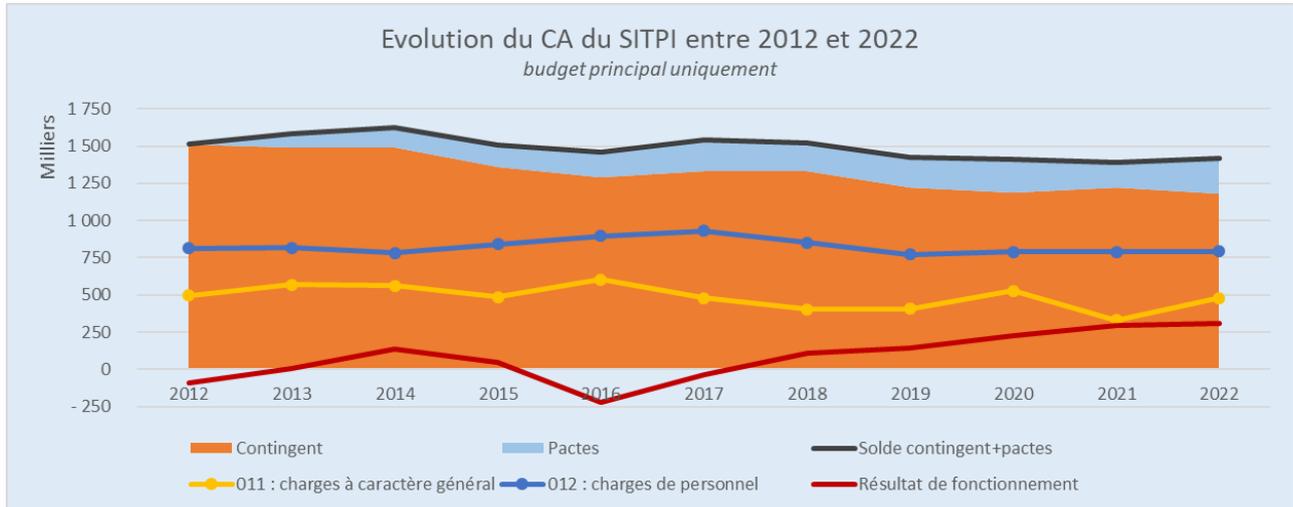
66 000 factures et documents annexes ont été édités, mis sous pli et envoyés

Les prestations d'édition sont sorties des prestations fournies par le SITPI lors de la mise en application des nouveaux statuts en janvier 2023.

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF

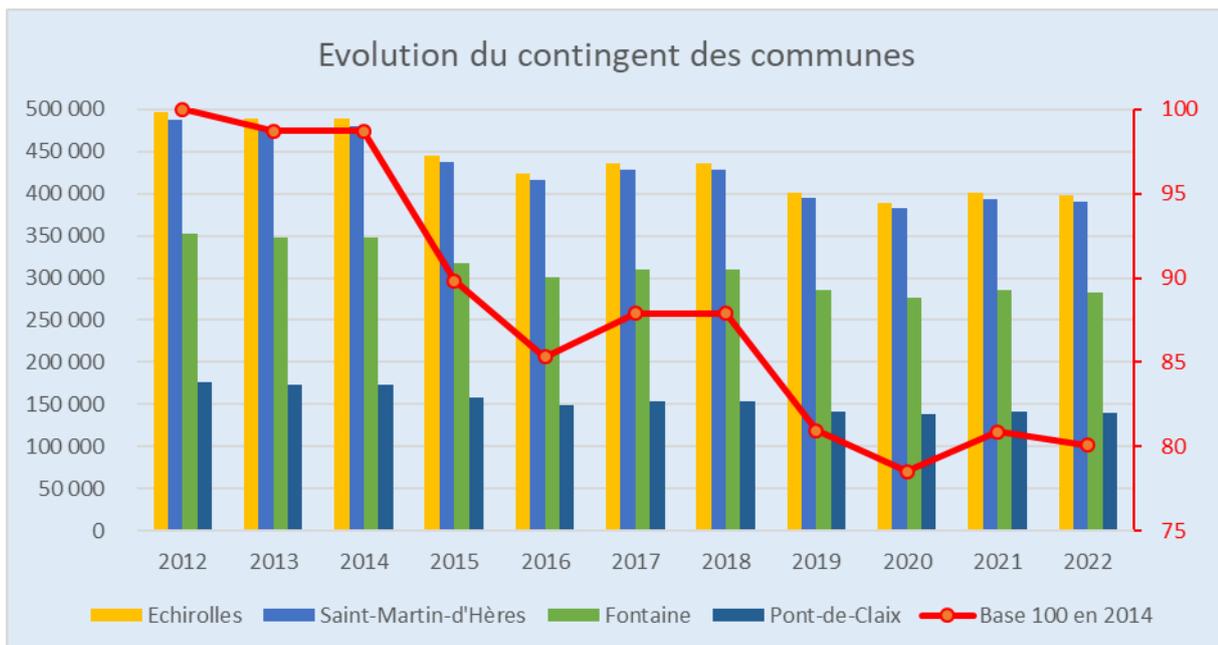
LES EVOLUTIONS BUDGETAIRES RECENTES

Les finances du syndicat restent saines, avec un résultat de fonctionnement maintenu grâce à un contrôle strict des dépenses, l'utilisation dès que possible de logiciels libres, et la réduction des coûts liée à la mutualisation.



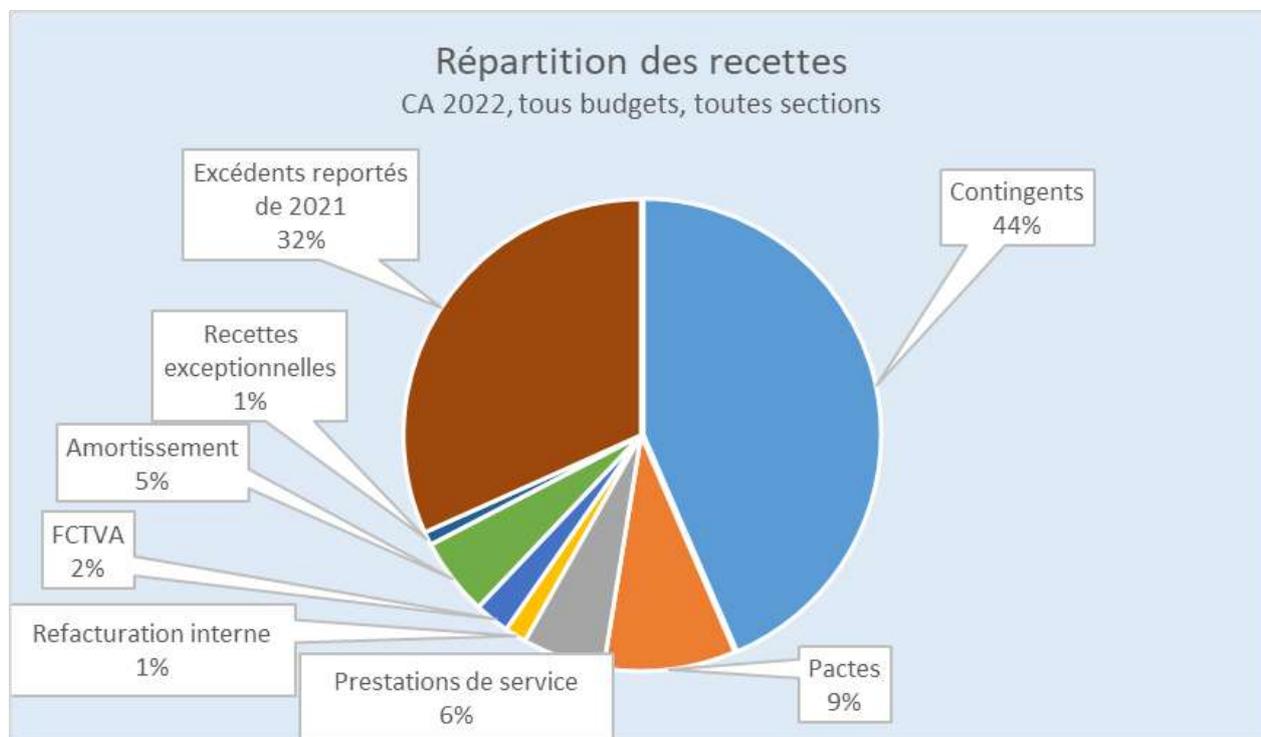
Le départ de St-Martin-d'Hères n'impacte les recettes du syndicat qu'à partir du mois de décembre 2022.

Les recettes liées aux pactes augmentent du fait de la création du pacte « Gestion Electronique de Courrier », dont la première année supporte des dépenses de paramétrage importantes. Cette augmentation compense la baisse de 2% des contingents des communes.



REPARTITION DES RECETTES

Les recettes du SITPI proviennent essentiellement des contributions des communes membres par le biais des contingents obligatoires servant à financer le socle commun de compétences et des Pactes Financiers et de Service couvrant des applicatifs optionnels. Les prestations de service, essentiellement des prestations d'édition de factures TIP, font l'objet d'un budget annexe.

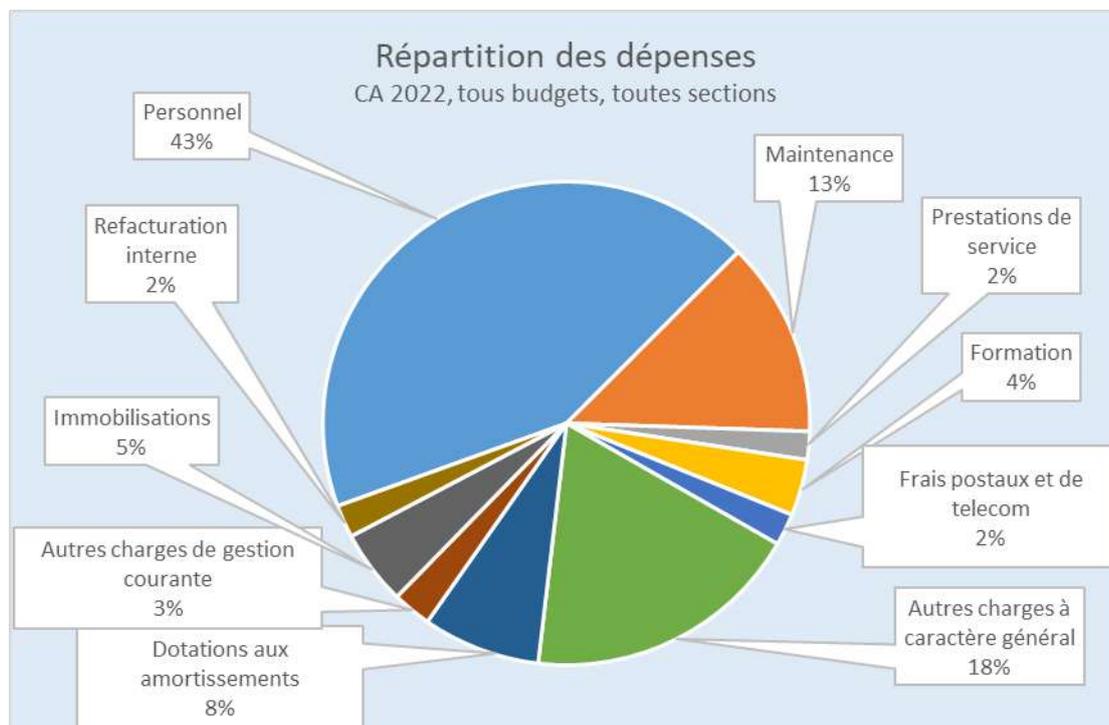


Les excédents générés en 2022 sont sensiblement équivalents à ceux de 2021. Ils permettront d'anticiper les dépenses liées à la sortie de St-Martin-d'Hères et à l'arrivée de nouvelles communes en 2023, et atténueront les effets de la crise. Ce fonds de roulement permettra d'investir toujours sans recours à l'emprunt.

REPARTITION DES DEPENSES

La part des charges de personnel diminue, passant de 48 % de l'ensemble des dépenses en 2021 à 43% en 2022.

Répartition des dépenses CA 2022, tous budgets, toutes sections



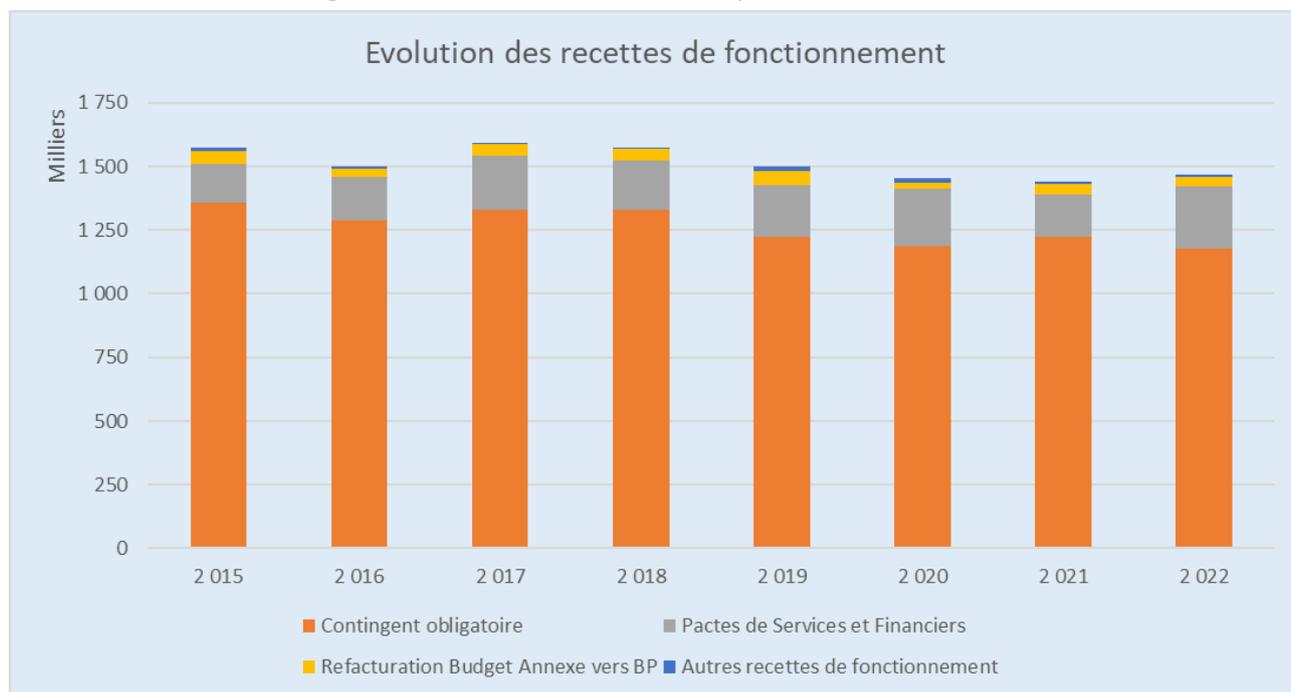
COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE)

Les comptes administratifs 2022 du SITPI ont été votés le 22 juin 2023.

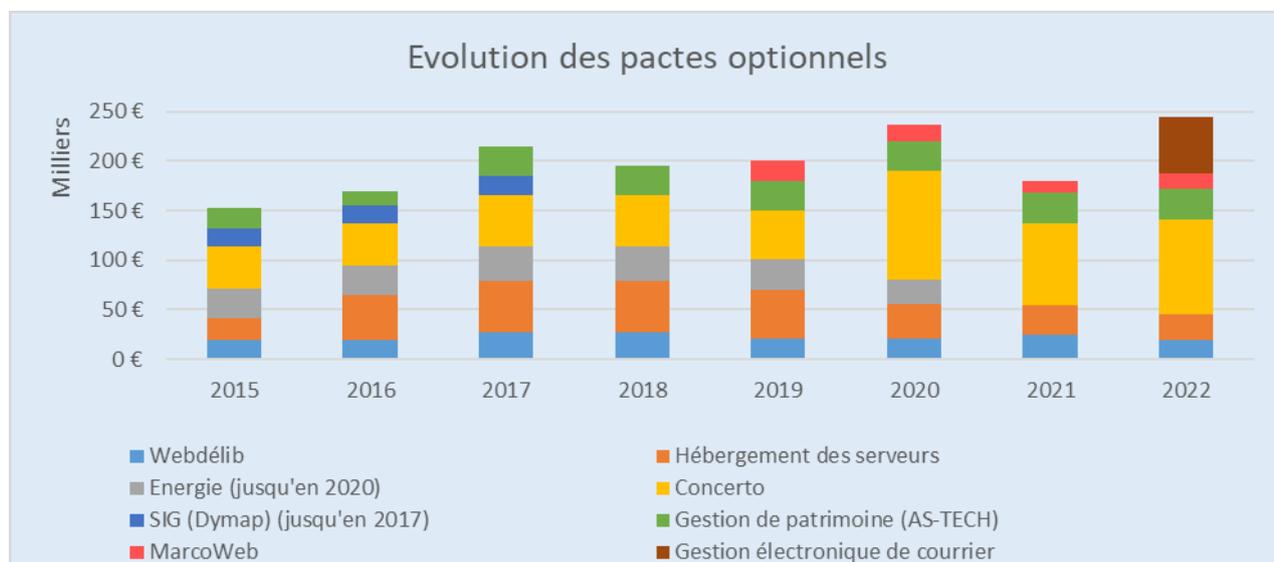
BUDGET PRINCIPAL	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 580 561,76
Personnel	790 636,89
Prestations de service	34 785,56
Maintenance	193 398,03
Formation	68 965,70
Loyer	50 000,00
Frais postaux et de telecom	12 869,89
Autres charges à caractère général	247 259,64
Dotations aux amortissements	135 090,27
Autres charges de gestion courante	47 555,78
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 763 360,50
Contingents	1 177 486,00
Pactes	243 166,25
Atténuations de charge et subventions	1 119,56
Refacturation du budget annexe	40 000,00
Recettes exceptionnelles	5 771,13
<i>Excédents reportés de 2021</i>	<i>295 817,56</i>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	91 919,54
Immobilisations incorporelles	88 841,18
Immobilisations corporelles	3 078,36
RECETTES D'INVESTISSEMENT	713 478,38
FCTVA	64 584,94
Amortissement	135 090,27
<i>Excédents reportés de 2021</i>	<i>513 803,17</i>
BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICE	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	165 565,37
Maintenance	46 877,89
Frais postaux	26 477,11
Refacturation au budget principal	40 000,00
Autres charges à caractère général	43 594,37
Dotations aux amortissements	8 616,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	165 922,58
Prestations de service	151 364,05
<i>Excédents reportés de 2021</i>	<i>14 558,53</i>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00
Immobilisations corporelles	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	62 068,00
Cession de logiciels	18 988,00
Amortissement	8 616,00
<i>Excédents reportés de 2021</i>	<i>34 464,00</i>

EVOLUTION DES RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes du budget principal ont légèrement augmenté en 2022 par rapport à 2021. Les recettes liées aux contingents ont diminué du fait du départ de St-Martin-d'Hères en décembre.



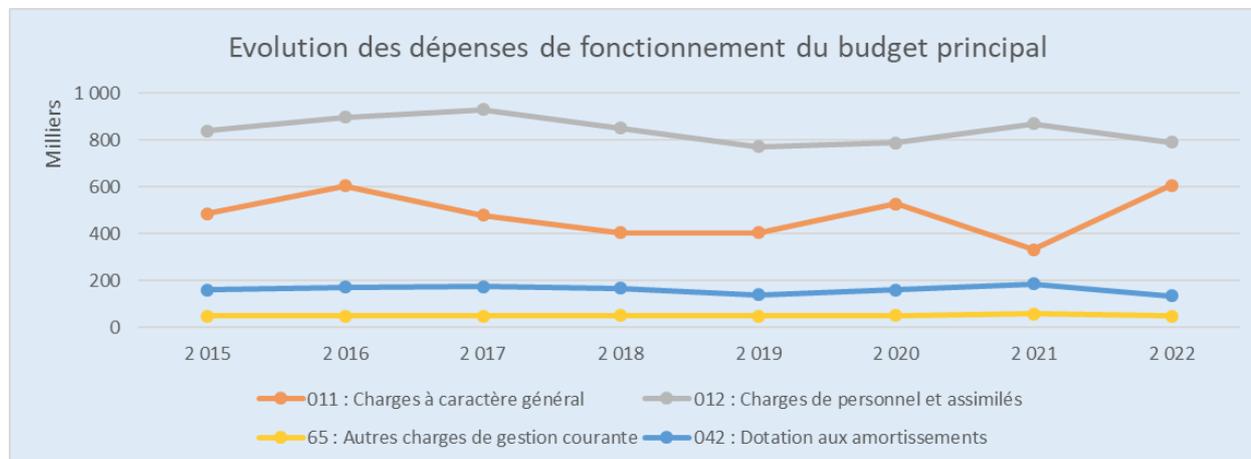
Les recettes liées aux pactes ont augmenté d'environ 36%, du fait de la création du pacte GEC et malgré la sortie de St-Martin-d'Hères du pacte Webdélib au 1^{er} janvier 2022. Les autres pactes ont vu leur montant rester stable.



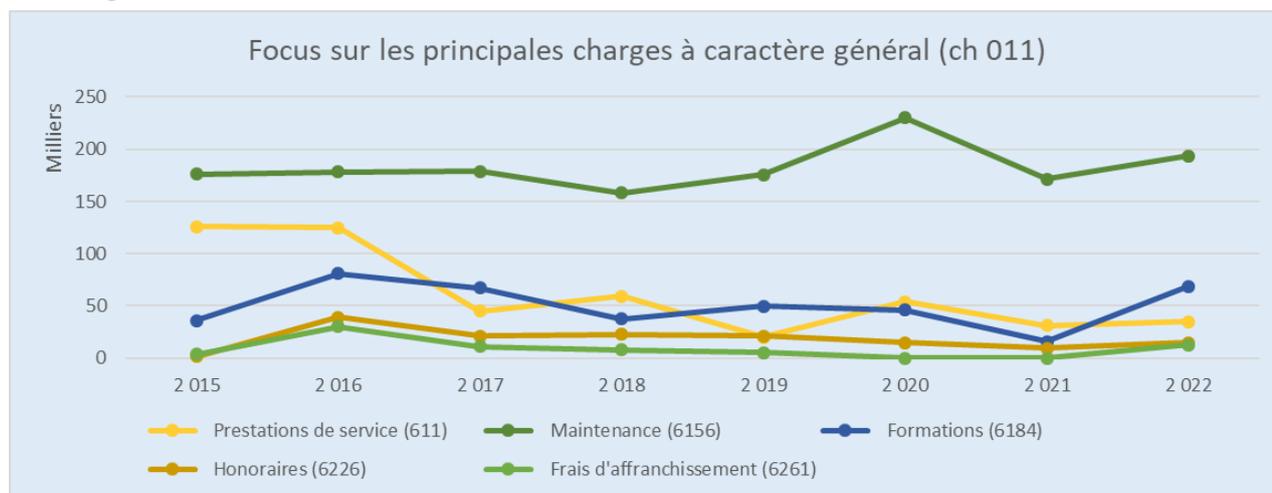
EVOLUTION DES DEPENSES DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 10% environ, conséquence de charges à caractère général, en hausse.

Les charges de personnel diminuent malgré l'augmentation du point d'indice, conséquence du départ de l'agent en charge de l'édition et de son non-remplacement, les tâches liées à l'édition ayant été prises en charge en interne dans l'attente de l'arrêt de l'activité en décembre 2022.



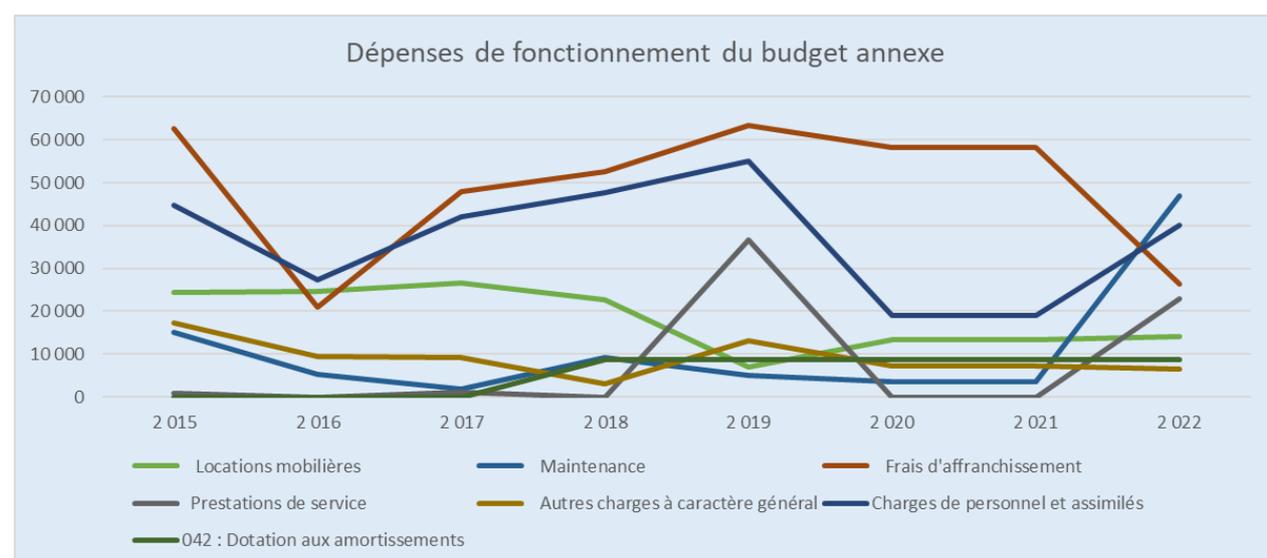
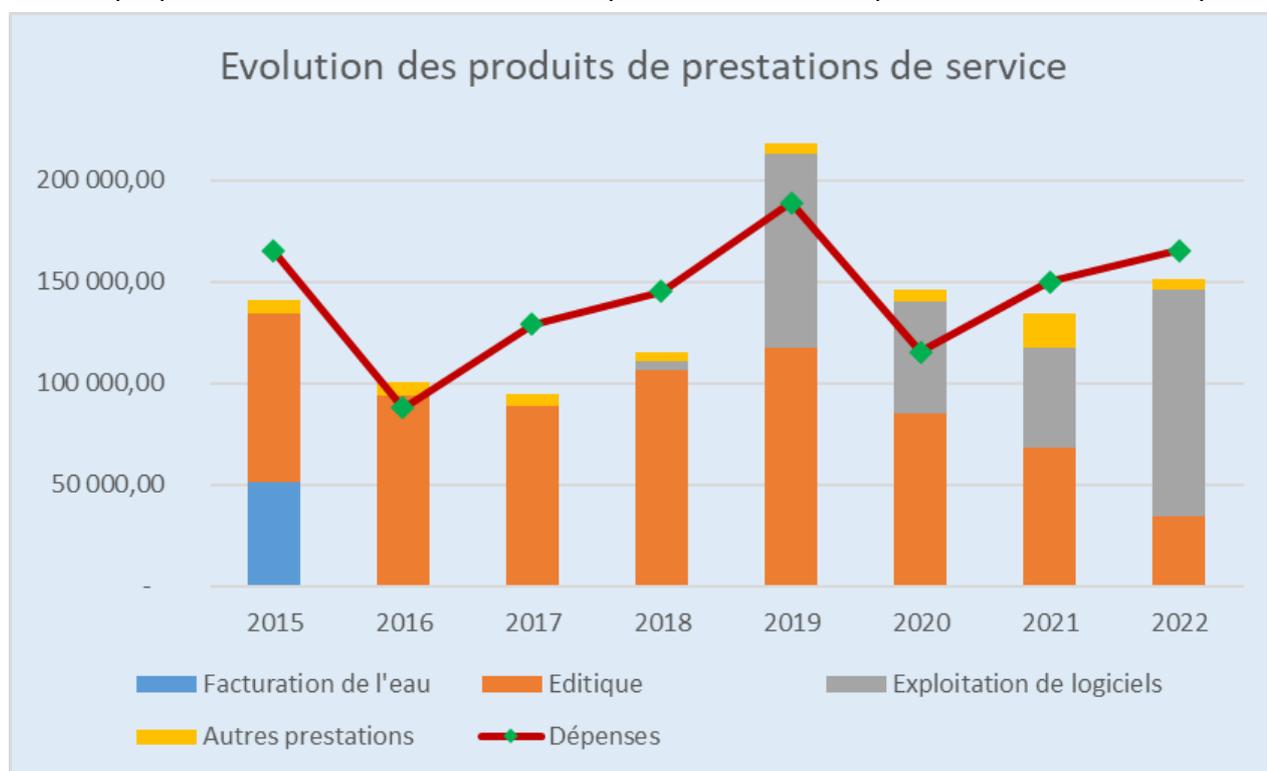
La hausse des charges à caractère général s'explique en partie par le poids des formations bureautiques, dont l'organisation a repris sur des bases correspondant à l'avant crise sanitaire, et sur l'augmentation des contrats de maintenance.



EVOLUTION DU BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE SERVICES »

Les recettes liées aux prestations d'éditique continuent leur forte baisse, en anticipation d'une fin de cette activité en décembre 2022.

L'augmentation des recettes liées à l'exploitation de logiciels s'explique par les recettes liées aux travaux préparatoires à la mise en œuvre des prestations du SITPI pour la commune de Meylan.



ANNEXES : COMPTES ADMINISTRATIFS

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE SERVICES »
